

Membres en exercice	11
Présents	10
Représenté	1
Votants	11
Exprimés	11
Pour	11
Contre	0

## COMMUNE DE MARVAL

### Haute-Vienne

Séance du Conseil Municipal du  
24 avril 2026

Délibération n° 23/2026  
portant sur le vote des taux  
de fiscalité directe locale

Le Conseil Municipal de MARVAL s'est réuni à la Mairie le 24 avril 2026 à 20h, selon convocation en date du 16 avril 2026, sous la présidence de Régis de SOLMS, Maire, Vicky PRECIGOUT étant secrétaire de séance.

Présents : Fabienne AUDIBERT – Dominique BERTRAND – Adrien COUSSY – Régis de SOLMS – Jacques FAURIOT – Pierre FERLANT – Anne Louise LAURENT – Édith LÉGER – Kévin NYLAND – Vicky PRÉCIGOUT

Représentée : Marie LINET par Dominique BERTRAND

Monsieur le Maire rappelle les taux de taxes directes locales votés en 2025 et donne connaissance des bases prévisionnelles et du montant des allocations compensatrices pour 2025.

Considérant les ressources nécessaires à l'équilibre du budget primitif de 2026, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux votés en 2025 concernant les taxes foncières (bâti et non bâti) et de se prononcer sur le taux de taxe d'habitation :

- Taxe foncière (bâti) 34.11 %
- Taxe foncière (non bâti) 84.16 %
- Taxe d'habitation 11.50 %.

Fait à MARVAL, le 24 avril 2026

Vicky PRECIGOUT,  
Secrétaire de séance

Régis de SOLMS,  
Maire



